

Bulle d'indulgences pour la confrérie du Mont-Carmel de Forest (1712)

Les XVII^e et XVIII^e siècles constituèrent l'heure de gloire des confréries religieuses, entretenues par la dévotion particulière et pratiquant différents exercices pieux. La majorité d'entre elles étaient alors érigées par l'autorité épiscopale. Un certain nombre toutefois devaient leur érection à un ordre religieux, à l'image des confrères du Mont-Carmel dont il est ici question. Dans ce cas, elles bénéficiaient *de facto* des indulgences – à comprendre comme la rémission de peines liées au péché – que l'ordre, en l'occurrence les Carmes, avait reçues du Saint-Siège avec la faculté de les communiquer. Les indulgences, en effet, bien qu'au cœur des critiques réformées, ne disparaurent pas, loin de là, à l'époque de la réforme catholique. En principe, ces confréries n'avaient donc pas besoin de solliciter d'autres indulgences auprès du Saint-Siège, à la différence des associations érigées par le pouvoir épiscopal.

Le document ici présenté constitue un cas particulier, même s'il n'est pas unique. Il s'agit d'une bulle de Clément XI, du 1^{er} juin 1712, à destination de la confrérie de Notre-Dame du Mont-Carmel de Forest. Sans doute celle-ci ne disposait-elle pas ou plus d'un document officiel et visible, définissant les indulgences dont ses membres pouvaient bénéficier. Elle recourut donc à Rome afin d'obtenir une concession précise et prestigieuse.

Une fois les faveurs obtenues, besoin était encore de solliciter une autorisation épiscopale pour publier ces indulgences, ce qui se révélait assez automatique généralement. Dans le cas présent, le vicariat général de l'archevêché de Cambrai, dont dépendait Forest, présentait à l'avance les apôtres Pierre et Paul, et au revers l'insinuation pontificale. Celle-ci a malheureusement disparu. Au verso figure – chose rare – la relation des échanges, évoqués ci-dessus, avec Cambrai en vue de l'approbation.

Philippe DESMETTE

Archives de l'Etat
à
Tournai

[illegible]

چندین

Grav pro Deo
J. B. Samuelsen
A. Valepin

[illegible]

2011

Sunny

II moderato